



# SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

## SEANCE DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

### QUESTION N°3

### FINANCES : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2023

RAPPORTEUR : Monsieur WYCKAERT

#### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2023

Le rapport des orientations budgétaires présenté ci-dessous fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires qui sera soumis au vote.

En 2023, la population se répartit de la façon suivante :

Collectivités	pop totale
CAPSO	107 764
Cté de Cnes du pays de Lumbres	24 630
<b>TOTAL (population totale)</b>	<b>132 394</b>

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 6 FEV. 2023

#### I - LA DETTE

Depuis 2014, il ne reste que les emprunts couvrant les travaux des déchèteries. Pour mémoire, les emprunts centre de tri et compostière ont été soldés en 2014 respectivement de 2 383 238,25 euros et 437 916,08 euros.

En budget déchèterie, 3 emprunts ont été soldés en 2015 pour un montant total de 818 857,58 euros et un emprunt a été soldé en 2020 pour un montant total de 1 000 000,00 euros.

Reste en 2023, 3 emprunts à rembourser. Le remboursement est assuré par nos adhérents, et la part capital et les intérêts sont réclamés sous forme de participations à l'investissement réclamée en une seule fois après le vote du budget.

IMPUTATION	Capital à l'origine	Taux	Restant dû au 01/01/2023	Montants à payer du 01/01/2023 au 31/12/2023			
				Capital	Intérêts	Total	Capital restant fin 2023
2010-77067 - Construction Aire + Longuenesse	2 000 000,00	3.62	400 000.04	133 333,33	14 480.00	147 813.33	266 666.71
2011-80006 - Construction tourne à gauche Long	200 000,00	4.72	65 448.70	15 248.25	3 089.18	18 337.43	20 200.45
2015-44565 - Agrandissement déch de Denneb	600 000,00	1.55	337 262.59	39 910.79	4 996.33	44 907,12	297 351.80
<b>TOTAUX</b>	<b>2 800 000,00</b>		<b>802 711.33</b>	<b>188 492.37</b>	<b>22 565.51</b>	<b>211 057.88</b>	<b>614 218.96</b>

- En 2022, les collectivités n'ont remboursé que le capital de 2 emprunts celui de 200 000,00 euros et celui de 600 000,00 euros. Soit un capital de 52 599,54 euros. Les intérêts n'avaient pas fait l'objet de remboursement de leur part.

L'annuité d'emprunt en 2023 représente pour le SMLA 1,5942 euro par habitant.



## ETAT DE L'ENDETTEMENT ANNUEL

ANNEES	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant dû
2023	802 711,33	188 492,37	22 565,51	211 057,88	614 218,96
2024	614 218,96	189 834,30	16 396,91	206 231,21	424 384,66
2025	424 384,66	191 219,97	10 184,63	201 404,60	233 164,69
2026	233 164,69	59 317,53	3 927,02	63 244,55	173 847,16
2027	173 847,16	42 458,49	2 448,63	44 907,12	131 388,67
2028	131 388,67	43 120,42	1 786,70	44 907,12	88 268,25
2029	88 268,25	43 792,69	1 114,43	44 907,12	44 475,56
2030	44 475,56	44 475,56	431,56	44 907,12	0,00
<b>Total</b>			<b>87 547.52</b>	<b>1 077 451.27</b>	

## II - EVOLUTION DES CHARGES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES

### A- LES CHARGES

#### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019-2020-2021-2022

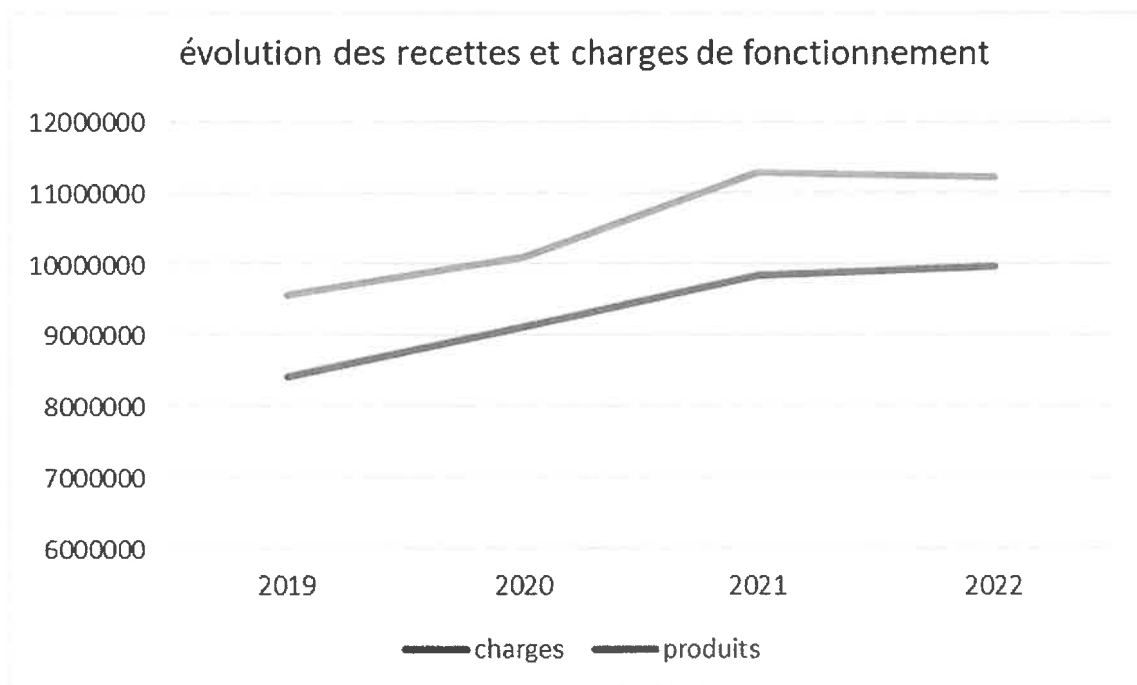
Charges	2019	2020	2021	2022
011- charges à caractère général	2 706 866,67 €	2 893 200,35 €	3 636 644,91 €	3 761 024,48€
012- charges de personnel	1 012 851,49 €	1 127 303,21 €	1 213 869,85 €	1 347 235,84€
65- autres charges de gestion courante	4 633 465,08 €	5 035 427,42 €	4 954 072,55 €	4 838 772,58€
66- charges financières	44 145,98 €	37 909,91 €	19 409,92 €	25 802,73€
67- charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12,75€
68 - dotations aux amortissement	21 695,13 €	20 080,36 €	19 818,81 €	21 024,71€
	<b>8 419 024,35 €</b>	<b>9 113 921,25 €</b>	<b>9 843 816,04 €</b>	<b>9 993 873,09 €</b>



## B- LES RECETTES

Le chapitre 70 couvre les ventes matières, le remboursement des frais de fonctionnement par les EPCI et le versement des soutiens des éco-organismes en déchèterie.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019-2020-2021-2022 (en €)				
Produits	2019	2020	2021	2022
013 - Atténuation de charges	23 298,61	19 868,63	47 739,91	92 721,38 €
70 - Produit des services du domaine et ventes diverses	8 379 376,05	8 990 854,91	10 339 238,41	10 420 190,81 €
73 - Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00 €
74 - Dotation et participation	1 158 238,98	1 079 844,82	867 666,47	704 348,45 €
75 - Autres produits de gestion courante	3,26	4,39	1,70	5,72 €
77 - Produits exceptionnels	19 601,35	6 979,25	32 017,29	19 364,99 €
78 - Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement +rattachements</b>	<b>9 580 518,25</b>	<b>10 097 552,00</b>	<b>11 286 663,78</b>	<b>11 236 631,35 €</b>





### III - EVOLUTION DES CHARGES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

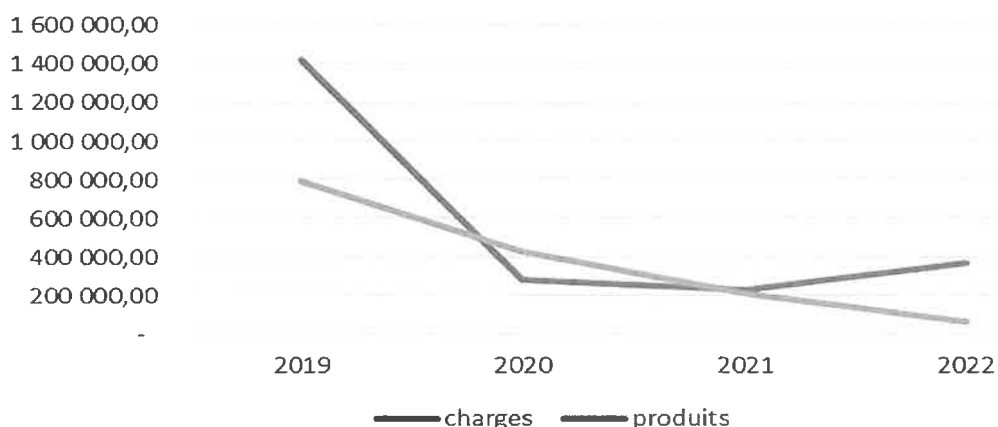
#### A- LES DEPENSES

EVOLUTION DES CHARGES D'INVESTISSEMENT 2019-2020-2021-2022 (en €)				
Charges	2019	2020	2021	2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	263 700,15	267 521,14	185 932,85	187 192.42
21 - Immobilisations corporelles	5 550,00	12 847,28	12 059,00	81 611.24
23 - Immobilisations en cours	1 155 604,35	227,59	31 981,82	64 628.90
10-Dotations, fonds divers et réserves				35 468.71
<b>Total des charges d'investissement + rattachements</b>	<b>1 424 854,50</b>	<b>280 596,01</b>	<b>229 973,67</b>	<b>368 901.27</b>

#### B- LES RECETTES

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019-2020-2021-2022 (en €)				
Produits	2019	2020	2021	2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	80 288,05	15 926,05	0,00	0
1068 - Excédents de foncion. Capitalisés	690 975,59	390 064,79	185 932,87	35 468.71
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0
19 - Neutralité et régul d'opérations	0,00	0,00	0,00	861.40
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
28 - Amortissement des immobilisations	21 695,13	20 080,36	19 818,81	26 799.71
<b>Total des recettes d'investissement +rattachements</b>	<b>792 958,77</b>	<b>426 071,20</b>	<b>205 751,68</b>	<b>63 129.82</b>

évolution des recettes et charges d'investissement







#### **IV - TAUX DE REALISATION DE CHAQUE BUDGET ANNEE 2022**

BUDGET	SECTION	% REALISATION DEPENSES	% REALISATION RECETTES
Incinération	Investissement		
	Fonctionnement	93,60%	93,60%
Pays	Investissement		
	Fonctionnement	104,90%	109,39%
Centre de tri	Investissement	11,72%	1,94%
	Fonctionnement	89,43%	89,02%
Compostière	Investissement	28,87%	11,43%
	Fonctionnement	79,55%	82,71%
Déchèteries	Investissement	96,23%	9,95%
	Fonctionnement	91,48%	96,27%
Principal	Investissement	99,03%	0,11%
	Fonctionnement	96,51%	95,33%

#### **V - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BUDGET DECHETERIE ET CENTRE DE TRI**

##### **DECHETERIE**

ANNEE	2019	2020	2021	2022
caf brute	285 572,44	345 428,46	255 114,35	178 354.95
Annuités en capital de la dette	263 700,15	267 521,14	185 932,87	187 192.42
Autofinancement	21 872,29	77 907,32	69 181,48	-8 837.47

##### **CENTRE DE TRI**

ANNEE	2019	2020	2021	2022
caf brute	11 803,83	22 717,45	204 073,44	-9 571.89
Annuités en capital de la dette	0,00	0,00	0,00	0
Autofinancement	11 803,83	22 717,45	204 073,44	-9 571.89

#### **VI - PREVISIONS ET EVOLUTIONS 2022**

##### **A- Budget principal**

En investissement sont inscrites les dépenses pour la création d'un nouveau site internet. Les coûts de fonctionnement du budget principal sont à la hausse en 2023. En adhérant au service informatique partagé de la CAPSO, les dépenses pour ce renouvellement sont inscrites en fonctionnement puisque le matériel est loué. La masse salariale a augmenté en prévision de recrutement de nouveau personnel mais aussi du fait de l'augmentation de la valeur du point d'indice. Cette même évolution est constatée au budget déchèterie.



DEPENSES		RECETTES	
		<b>Investissement</b>	
		001 excédent de fonctionnement reporté	101 672,09
21 immobilisation corporelle	12 000,00	28 amortissement	8 960,24
<b>sous-total</b>	<b>12 000,00</b>	<b>sous-total</b>	<b>110 632,33</b>
<b>Fonctionnement Général</b>		<b>Participations Collectivités :</b>	
011 charges à caractère général	83 329,44	74 CAPSO	265 445,52
012 Charges de personnel	1 506 460,00	74 CCPL	60 668,90
042 dotation aux amortissements	8 960,24	<b>sous total participation EPCI</b>	<b>326 114,42</b>
65 Autre charges de gestion courante	88 563,00	002 excédent de fonctionnement reporté	146 278,02
		70688 participation aux amortissement	8 960,24
		70872 remboursement des salaires	1 205 960,00
<b>sous-total</b>	<b>1 687 312,68</b>	<b>sous-total</b>	<b>1 687 312,68</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 699 312,68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 797 945,01</b>

Répartition des amortissements (en euros) :

CAPSO	7 293.32
CCPL	1 666.92
	8 960.24

## B- Budget déchèteries

En budget déchèterie, en investissement, il était prévu, en 2021, l'inscription de la vidéosurveillance en déchèterie. Depuis 2022, les sites sont tous dotés de la vidéosurveillance. Toutes les déchèteries sont reliées au centre de visionnage de Saint-Omer à l'exception de la déchèterie de Dennebrœucq non dotées de la fibre. En utilisant le service numérique partagé de la CAPSO, ce matériel est loué et donc inscrit en dépense de fonctionnement.

En 2023, sont prévus un ensemble de travaux : l'ajout de 3 quais à la déchèterie d'Aire sur la Lys, une dalle à la déchèterie de Saint Martin lez Tatinghem, l'achat de 2 containers maritimes pour la zone de réemploi de Longuenesse et Saint-Martin-lez-Tatinghem, l'achat de nouvelles bennes et d'ordinateurs pour les 6 déchèteries. La part « capital » à rembourser est inscrite en dépense d'investissement. A la demande de la CAPSO et de la CCPL, une étude : audit et pistes de modifications de la gestion des déchèteries en lien avec l'étude CAPSO/CCPL sur la tarification incitative et des ateliers de concertation mis en place par les 2 EPCI, sera réalisée en 2023.

Les participations à l'investissement (remboursement capital) réclamées aux 2 EPCI reste à 39 910.79 euros. En effet, il est proposé que la part capital de 2 emprunts ne soient plus réclamées aux EPCI (133 333.33€+14 480€). De plus il est proposé de ne pas réclamer les intérêts des emprunts compte tenu de l'excédent de fonctionnement. L'annuité totale payée par le SMLA est de 211 057.88 euros.

En fonctionnement : l'augmentation de la TGAP pour les déchets déposés en enfouissement (laine de verre), elle passe de 45 euros à 52 euros (431t de laine de verre en 2022). En incinération elle passe de 11 à 12 euros pour les déchets incinérables. Les dépenses 2023 ont été estimées, sur les tonnages 2022, tonnages en baisses par rapport à 2021. Les charges de personnel sont en augmentation. En effet la valeur du point



d'indice à augmenter en juillet 2022. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SMLA adhère au groupement d'achat FDé, et les coûts d'électricité seront multipliés par environ 4. Le reste des charges générales est stable. Il est à noter l'augmentation de la participation au fonctionnement du SEVADEC. Le coût à l'habitant passe de 20 euros HT à 23 euros HT.

DEPENSES		RECETTES	
<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>	
20 étude	100 000,00	001 excédent d'investissement reporté	169 853,99
21 immobilisation corporelle	43 410,00	28 amortissements	23 041,55
23 travaux	135 000,00	1068 excédents de fonct capitalisé	334 736,83
16 remboursement capital	188 492,37		
<b>RAR</b>			
21 Immobilisation corporelle	23 760,00		
23 travaux en cours	36 970,00		
<b>Sous-total</b>	<b>527 632,37</b>	<b>Sous-total</b>	<b>527 632,37</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
011 charges à caractère général	1 546 630,00	002 excédents de fonct. Reporté	491 049,86
012 Charges de personnel	1 145 460,00	70 autres prestations de services	2 849 213,38
042 dotation aux amortissements	31 648,55	74 dotations et participations	39 910,79
65 Autre charges de gestion courante	633 869,97		
66 intérêts des emprunts	22 565,51		
<b>Sous-total</b>	<b>3 380 174,03</b>	<b>Sous-total</b>	<b>3 380 174,03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 807 806,40</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 807 806,40</b>

#### PARTICIPATION A L'INVESTISSEMENT 2023

Collectivités	Population	TOTAL
CAPSO	107 764	32485.96
Cté de Cnes du pays de Lumbres	24 630	7 424.83
<b>TOTAL</b>	<b>132 460</b>	<b>39 910.79</b>

SOIT A L'HABITANT : 0,301 €  
en 2022 0,297 €

#### PARTICIPATION AUX AMORTISSEMENTS 2023

Collectivités	Population	TOTAL
CAPSO	107 764	18 755.00
Cté de Cnes du pays de Lumbres	24 630	4 286.55
	<b>132 460</b>	<b>23 041.55</b>

SOIT A L'HABITANT : 0,174 €  
en 2022 0,108 €

### C- Budget compostière

En budget compostière, une borne de pesage a été endommagée par accident. Les bornes et le logiciel informatique, permettant le pesage, sont souvent défectueux. Aussi en 2023, il sera procédé à leurs remplacements.

En 2022, nous avons traité 7 771.10 tonnes de déchets verts sur la plateforme de compostage et, il a été envoyé sur des plateformes extérieures 8 090 tonnes (déchets verts en provenance des déchèteries). Le marché de traitement des déchets verts excédentaires avait été relancé en 2021 et se termine en avril 2023.



En 2022, le coût de traitement réclamé aux EPCI était de 20 euros H.T ..

L'engin a été acheté en 2022, il est amorti en 1 an mais l'amortissement n'est pas réclamé aux EPCI. Aussi seul 5 586.31 seront réclamés au lieu de 15 486.31€.

DEPENSES		RECETTES	
<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>	
23 immobilisation corporelle	20 000,00	001 excédent d'investissement reporté	63 918,34
		28 amortissement	15 486,31
<b>sous-total</b>	<b>20 000,00</b>	<b>sous-total</b>	<b>79 404,65</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
011 charges à caractère général	312 855,98	002 excédent de fonctionnement reporté	98 227,22
012 Charges de personnel	60 500,00	70 autres prestations de services	294 748,07
042 dotation aux amortissements	18 819,31		
65 Autre charges de gestion courante	800,00		
<b>sous-total</b>	<b>392 975,29</b>	<b>sous-total</b>	<b>392 975,29</b>
<b>TOTAL</b>	<b>412 975,29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>472 379,94</b>

**En amortissement, la répartition par EPCI est :**

	TOTAL
CAPSO	4 547.057
Cté de Cnes du Pays de Lumbres	1 039.253
	<b>5 586,31</b>
<b>SOIT A L'HABITANT :</b>	0,042 €
En 2022 :	0,042€

#### **D- Budget centre de tri**

En 2022, nous avons inscrit les travaux de modification de la chaîne de tri pour permettre de trier les nouvelles consignes de tri. Ces travaux ont été réalisés en janvier 2023, c'est pourquoi sont inscrits 21 630 euros en Restes à Réaliser.

Les EPCI remboursent au SMLA le coût de traitement en centre de tri et le coût de l'incinération des refus à la tonne déposée et expédiée. Les coûts d'études et les coûts annexes ne sont pas réclamés puisque cela n'est pas prévu dans les statuts. Aussi en 2023, la totalité des recettes de vente carton, acier et alu seront reversées. L'estimation est de 400 000 euros (évolutif en fonction des cours).

Le marché d'exploitation a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le prix des refus de tri n'est pas modifié, il est de 60 euros par tonne mais la TGAP passe de 11 euros à 12 euros HT.





DEPENSES		RECETTES	
<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>	
<b>RAR</b>			
21 immobilisation corporelle	21 630,00		
2181 installation générale	50 000,00	excédent d'investissement reporté	315 464,66
23 travaux	30 000,00	28 amortissements	3 512,50
<b>sous-total</b>	<b>101 630,00</b>	<b>sous-total</b>	<b>318 977,16</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
011 charges à caractère général	2 437 702,11	002 excédent de fonctionnement reporté	362 422,70
022 dépenses imprévues	11 744,33	70 autres prestations de services	2 193 916,24
65 autres charges de gestion courante	95 380,00		
042 dotations amortissements	11 512,50		
<b>sous-total</b>	<b>2 556 338,94</b>	<b>sous-total</b>	<b>2 556 338,94</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 657 968,94</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 875 316,10</b>

**PARTICIPATION AUX AMORTISSEMENTS 2023**

COLLECTIVITES	POPULATION	total
CAPSO	107 764	2 859,05
Cté de Cnes du pays de Lumbres	24 630	653,45
<b>TOTAL</b>	<b>132 394</b>	<b>3 512,50</b>

**E- Budget incinération**

Dans ce budget sont reprises les dépenses pour la participation au fonctionnement général du Syndicat mixte Flandre Morinie (2,55 euros HT par habitant), mais aussi les coûts d'incinération des ordures ménagères et des encombrants collectés en porte à porte. Les coûts de traitement sont inchangés en 2023 soit 111 euros HT /tonne hors TGAP. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la TGAP passe de 11 euros à 12 euros HT, ce qui donne un coût de traitement en incinération de 123 euros HT TGAP comprise. Le tonnage traité a diminué d'environ 4% par rapport à 2022. Pour 2023 il est estimé à 29187 tonnes. Le coût du traitement des encombrants collectés en porte à porte est de 82€ HT + 12 euros de TGAP HT.

DEPENSES		RECETTES	
65 autres charges de gestion courante	3 941 705,70	002 excédent de fonction. Reporté	133 279,15
22 dépenses imprévues	133 407,27	70 produits des services	3 604 229,12
		74 dotations et participation	
		CAPSO	274 798,20
		CCPL	62 806,50
<b>sous-total</b>	<b>4 075 112,97</b>	<b>sous-total</b>	<b>4 075 112,97</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 075 112,97</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 075 112,97</b>

**F- Budget pays**

Les dépenses de fonctionnement du budget pays sont : des subventions versées à la chambre des métiers (75 000€), à Saint-Omer Challenge pour l'organisation de la soirée FERTEL et aux associations, à travers le programme FLIP (30 000€).



DEPENSES		RECETTES	
-		001 excédent d'investissement reporté	2 232,72
	<b>sous-total</b>		<b>2 232,72</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
65 autres charges de gestion courante	111 000,00	70 produits des services	
011 charges à caractère général	1 500,00	CAPSO	88 516,74
		CCPL	17 231,71
		002 excédent de fonctionnement	6 751,55
	<b>sous-total</b>	<b>sous-total</b>	<b>112 500,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>114 732,72</b>

La clé de répartition des dépenses est pour l'année 2023 de :

- CAPSO : 83,705%
- CCPL : 16,295%

## VII – PREVISIONS PLURIANNUELLES

En 2023, les principaux investissements qui seront réalisés sont :

- En budget déchèterie : l'achat de bennes, la création d'une plateforme sur la déchèterie de Saint Martin lez Tatinghem pour augmenter les zones de stockage, achat de 6 ordinateurs et 2 containers maritimes pour le réemploi.
- En budget compostière : l'installation d'un nouveau système de pesage et d'une nouvelle vidéosurveillance
- En budget centre de tri : aménagement voirie pour permettre un accès facilité aux poids lourds en zone d'entrée, et installation d'un nouveau pont bascule.

En 2023, il sera nécessaire de réaliser une étude type étude de marché pour avancer sur le sujet des ressourceries en y associant les différents acteurs du territoire.

## VIII – LE PERSONNEL

### A- LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2022, le personnel du SMLA est composé de :

filière administrative et technique	
Agent contractuel à temps non complet	1
Adjoint administratif à temps non complet	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique	9
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	10
Agent de maîtrise	1
Ingénieur principal	1
	24

A ce personnel permanent, il faut ajouter des agents de renfort de saison (maximum 6 mois d'activité) et les renforts d'été (3 semaines en moyenne).



## B- LE TEMPS DE TRAVAIL

Les agents travaillent 35H30 par semaine, et la directrice 39H.

Les agents bénéficient de 3 jours de RTT : 1 journée travaillée pour la journée de solidarité et 2 jours fixés en début d'année permettant la fermeture des équipements. Depuis 2021, un compte épargne temps a été proposé aux agents.

## C- LES CHARGES DE PERSONNEL

En 2023, 2 départs à la retraite auront lieu : 1 en transport et 1 en déchèterie. Le poste de chauffeur ne sera pas remplacé contrairement à celui de gardien de déchèterie.

En 2022, plusieurs agents ont été placés en maladie ou en accident du travail ce qui a nécessité des remplaçants saisonniers. Aujourd'hui, 3 agents non titulaires sont en remplacement. En 2023, l'agent adjoint administratif temps non complet est à 35h semaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. En 2022, 2 agents ont quitté le SMLA, 1 a été remplacé par un agent fonctionnaire et le deuxième a été remplacé par un contractuel 21h/semaine.

En 2022, les agents sous contrat de droit public ont bénéficié d'une indemnité de précarité correspondante à 10% du salaire brut versé.

### ○ COUT DE LA MASSE SALARIALE ANNEE 2022 :

1 282 820,00 €	{	79 CONTRACTUELS	293 251, 00 € -> 7.75 ETP ANNUEL
		23 AGENTS	989 569,00 €

### ○ COUT DE LA MASSE SALARIALE ANNEE 2021 :

1 157 630,00 €	{	75 CONTRACTUELS	227 115,00 € -> 8,75 ETP ANNUEL
		22 AGENTS	930 515,00 €

### ○ COUT DE LA MASSE SALARIALE ANNEE 2020 :

1 078 678,80 €	{	92 CONTRACTUELS	236 715,75 € -> 9,5 ETP ANNUEL
		22 AGENTS	841 962,25 €

### ○ COUT DE LA MASSE SALARIALE ANNEE 2019 :

966 669,59 €	{	47 CONTRACTUELS	146 673,83 € -> 6 ETP ANNUEL
		22 AGENTS	819 995,76 €

Les élus ont eu une présentation détaillée de ce document, ils ont débattu et il a été soumis au vote. Le débat d'orientations budgétaires a obtenu l'unanimité des voix.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 6 FEV. 2023

Rendu(e) exécutoire  
Le... 16/02/2023  
Le Président,

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE PRESIDENT

  
Bertrand PETIT

Bertrand PETIT

## **SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février 2023 à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 26 janvier 2023.

### **ETAIENT INVITES**

- Monsieur Bertrand PETIT, Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

### **ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline Marie, SEILLIER Christine, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BOULET Michel, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, LEFAIT Jean-Paul, MARQUANT Francis, PRUVOST Mathieu, TELLIER Alain, Délégués Titulaires
- Madame Odile BAUDEQUIN, Déléguée Suppléante
- Monsieur Pascal DANVIN, Délégué Suppléant

### **DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE**

- Monsieur Didier BEE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard, Délégué Titulaire
- Monsieur Alain MEQUIGNON, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur DUPONT Jean-Claude, Délégué Titulaire
- Monsieur Patrick TILLIER, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur PETIT Bertrand, Président
- Madame Françoise VASSEUR, Déléguée Titulaire, excusée et remplacée par Monsieur BRUNET Olivier, Délégué Suppléant
- Monsieur Frédéric SABLON, Délégué Titulaire, excusé et remplacé par Monsieur DANVIN Pascal, Délégué Suppléant
- Monsieur Rachid BEN AMOR, Vice-Président, excusé et remplacé par Mme BAUDEQUIN Odile, Déléguée Suppléante
- Monsieur Joël DUQUENOY, excusé.